

Ecole du Pain Perdu

Beaumont en Véron

Liste des questions

Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?	2
Combien d'enfants seront accueillis en même temps ?	2
Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?	2
À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?	2
Comment se réalisera la dépose de mon enfant à l'école ?	3
Comment mon enfant rejoindra-t-il sa classe ?	3
Pourrais-je toujours accompagner mon enfant jusqu'au portail ?	3
Si j'ai plusieurs enfants, comment sera prise en compte la fratrie ?	4
Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?	4
Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?	4
Comment mon enfant sera-t-il placé dans la classe ?	4
Comment mon enfant se rendra-t-il aux toilettes ?	4
Comment mon enfant mangera-t-il à la cantine ?	5
Quel sera le repas de mon enfant à la cantine ?	5
Mon enfant aura-t-il des récréations ?	6
Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?	6
À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?	6
Comment mon enfant sortira-t-il le soir ?	7
Que fera mon enfant à l'école ?	7
Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?	7
Mon enfant aura-t-il des séances d'EPS à l'école ?	8
Que fera mon enfant si je décide qu'il reste à la maison ou quand il ne sera pas pris en charge à l'école ?	8
Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?	8
Mon enfant pourra-t-il utiliser du gel hydroalcoolique ?	8
Les adultes porteront-ils un masque ?	8
Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?	8
À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?	9
Comment les locaux seront-ils nettoyés ?	9
À quelle fréquence les locaux seront-ils aérés ?	9
Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ?	10
Comment dois-je habiller mon enfant	11
Si mon enfant est une personne à risque puis-je le mettre à l'école ?	11
Que dois-je faire si mon enfant ou moi-même avons des symptômes ?	11
D'autres personnes auront-elles accès à l'école ?	11

Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?

L'école ouvrira le 11 mai pour une pré-rentrée des enseignants.

Les CP , CM2 et ULIS rentreront le 12 mai.

Les CE1/ CE2 , rentreront le 25 mai.

A noter, les cours ne seront pas assurés le mercredi matin sauf pour les élèves prioritaires. Les élèves travailleront avec leur enseignant en distanciel.

La reprise de l'école se fait sur la base du volontariat des familles, ce qui signifie que vous n'êtes pas obligés de mettre votre enfant à l'école et n'aurez aucune démarche à faire si vous choisissez cette option. Il vous faudra cependant faire travailler votre enfant à la maison (voir question Que fera mon enfant si je décide de le garder à la maison ? »

Combien d'enfants seront accueillis en même temps ?

Les effectifs par classe sont limités à 15 enfants mais la taille de nos classes les limitera à 12.

Cependant, quel que soit le nombre d'élèves dont les parents souhaitent le retour, même s'il est inférieur à 15, une alternance 1 jour sur 2 sera mise en place. Celle-ci semble être le dispositif le plus judicieux car elle permet d'accueillir les élèves petit à petit sur l'école et de les familiariser en tout petit effectif aux nouvelles modalités de travail.

Cette alternance est également plus confortable pour remettre en place la restauration permettant notamment d'avoir un aperçu à long terme sur les effectifs.

Elle permet aussi de limiter le nombre d'élèves par classe et surtout de figer le fonctionnement jusqu'à la fin de l'année scolaire, permettant d'inclure de nouvelles arrivées (voir la question Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?) sans avoir à changer les répartitions si un groupe devait soudainement dépasser les 15.

Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?

Oui et non. L'école ne pourra pas être à la carte. L'idéal serait que vous choisissiez de remettre votre enfant définitivement à l'école ou de le garder jusqu'en juillet à la maison. Les parents d'élèves qui n'auront manifesté aucune volonté de reprise des cours, c'est-à-dire aucune réponse donnée à l'école (retour de mail, par courrier, par téléphone possible jusqu'à fin mai : vendredi 29 mai pour un retour début juin) ne pourront plus inscrire leur(s) enfant(s) au dispositif jusqu'à la fin des cours, en juillet. L'organisation d'accueil étant tellement lourde (cf. protocole sanitaire du gouvernement), elle ne pourra pas être modifiée à volonté et selon les besoins de chacun. Ceci est une directive donnée par les services de l'inspection de l'Education Nationale.

À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?

Si votre enfant va à la garderie le matin, il pourra être déposé de 7h30 à 8h50.

Si votre enfant ne bénéficie pas de la garderie du matin, il arrivera selon le planning suivant :

Semaines du 12 au 19 mai

- Grand portail côté rue de la croix Bazouille : CP : 8h55
- Entrée principale rue des écoles: ULIS : 8h50

- Entrée principale rue des écoles : CM2 : 9h00

Semaines suivantes (à partir du 25 mai)

- Grand portail côté rue de la croix Bazouille : CP : 8h55
- Grand portail côté rue de la croix Bazouille : CE1/ CE2 : 9h00
- Entrée principale rue des écoles : ULIS : 8h50
- Entrée principale rue des écoles : CM2 : 8h55
- Entrée principale rue des écoles : CM1 CM2 : 9h00 (fermeture des portes CM1 CM2)

Il vous sera demandé de respecter au maximum ce planning.

Le portail fermera à 9h00.

Comment se réalisera la dépose de mon enfant à l'école ?

Si votre enfant va à la garderie le matin, il faudra le déposer selon la procédure habituelle (porte de la garderie) en respectant les règles sanitaires définies notamment la distanciation physique.

Si votre enfant ne bénéficie pas de la garderie du matin, il faudra le déposer sur le parking de l'école. Vous pourrez longer ces barrières, déposer votre enfant, qui remontera alors en sécurité vers le passage piéton où le policier municipal ou une personne désignée par la mairie pour ce rôle se chargeront de faire traverser les enfants en toute sécurité pour qu'il puisse rentrer dans l'école seul.

Comment mon enfant rejoindra-t-il sa classe ?

Tous les élèves se rendront directement dans leur classe lors de leur arrivée à l'école (voir question À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?). Pour cela, ils emprunteront le chemin qu'ils empruntent habituellement pour rentrer lors des fins de récréation. Les portes seront tenues ouvertes pour qu'il n'ait pas à toucher les poignées. Il sera surveillé dans ses déplacements par du personnel de l'Education Nationale ou communal et en classe par leur enseignant qui les y attendra.

Les enseignants dont les classes sont voisines de celle de l'enseignant qui surveille l'entrée au portail, assureront la surveillance conjointe de la classe de cet enseignant.

Pourrai-je toujours accompagner mon enfant jusqu'au portail ?

Oui, vous pourrez toujours vous garer sur une partie du parking de l'école et accompagner votre enfant jusqu'au portail mais il vous faudra alors respecter les règles de distanciation physique et ne pas rester devant l'école une fois que votre enfant sera entré.

Si j'ai plusieurs enfants, comment sera prise en compte la fratrie ?

Les enseignants seront très vigilants à proposer des jours de présence identiques pour les fratries. En cas de mauvaise répartition des jours, prenez rapidement contact avec le Directeur ou l'enseignant.

Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?

Nous ferons respecter les règles sanitaires nationales à savoir :

- distanciation physique entre toutes les personnes (entre enfants, entre adultes, entre enfants et adultes) à tous les instants (dans la cour, dans le rang, en classe...)
- application des gestes barrières (se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir jetable, saluer sans se serrer la main).
- port d'un masque par l'ensemble des adultes de l'école quand ils ne peuvent respecter les règles de distanciation physique.

Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?

Pour permettre la distanciation physique, les enfants se déplaceront en file indienne, à une distance d'un mètre les uns des autres avec l'interdiction de s'approcher de ses camarades.

Des sens et des horaires de circulation seront mis en place dans l'école pour que les groupes ne se croisent pas.

Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Comment mon enfant sera-t-il placé dans la classe ?

Pour respecter les règles de distanciation physique dans la classe, une place définie sera donnée à chaque enfant, distante des autres d'au moins un mètre. Les enfants ne pourront en bouger tant qu'ils seront en classe, la réalisation d'activités de groupes ne sera donc plus possible.

Les tables seront réparties dans la classe pour respecter la distanciation physique des élèves, permettre un plan de circulation, laisser un accès libre aux portes.

Le mobilier non nécessaire sera neutralisé par une signalétique spécifique pour que les enfants n'y aient pas accès.

Comment mon enfant se rendra-t-il aux toilettes ?

Pour se rendre aux toilettes sur le temps de classe, votre enfant devra emprunter un chemin qui lui permette de rester à distance des autres. Il devra se laver les mains avant et après son passage aux toilettes.

Pour se rendre aux toilettes sur le temps de récréation, votre enfant devra demander l'autorisation à l'enseignant ou la personne de surveillance car nous devons limiter le nombre d'enfants à l'intérieur du local. Il ne pourra pas boire

au robinet. Vous devrez penser à lui donner une petite bouteille ou une gourde qu'il gardera personnellement (avec son nom inscrit ce sera mieux).

Comment mon enfant mangera-t-il à la cantine ?

Si votre enfant mange à la cantine, suivant le nombre d'élèves, il pourra être organisé 2 services Il prendra son repas à la place qui lui a été attribuée, sous la surveillance des dames de cantine dans le respect de la distanciation physique des élèves demandée.

Il devra se laver les mains avant et après le repas.

En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, l'adulte portera un masque et se lavera les mains entre chaque contact.

Les tables et les chaises seront nettoyées avant et après le repas (voir question À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?).

Quel sera le repas de mon enfant à la cantine ?

Compte tenu à l'heure actuelle du manque de visibilité sur les effectifs, les menus sont susceptibles d'évoluer très fréquemment.

Aussi, afin de ne pas communiquer sur des menus erronés, il n'est pas prévu d'afficher les menus pour l'instant.

Mon enfant aura-t-il des récréations ?

Dans la mesure où les élèves respecteront les gestes barrières et la distanciation physique, oui, les enfants bénéficieront bien de récréations qui seront organisées par groupes (voir question Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?)

Si les enseignants rencontraient des difficultés à faire respecter ces mesures barrières, notamment la distanciation physique, il sera alors possible que les récréations soient remplacées par des temps de pause en classe.

Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?

Votre enfant se rendra en récréation en employant le protocole de déplacement prévu dans l'établissement (voir question Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?)

Les récréations seront échelonnées en respectant le planning suivant :

Horaires récréation matin

Semaines du 12 au 19 mai

- CP : 10h15 - 10h30 (cour séparée en 2)
- ULIS : 10h15 - 10h30 (cour séparée en 2)
- CM2 du CM1/ CM2 : 10h30 – 10h45
- CM2 : 10h45 – 11h00

Semaines suivantes (à partir du 25 mai)

- CP : 10h15 - 10h30 (cour séparée en 2)
- ULIS : 10h15 - 10h30 (cour séparée en 2)
- CE1/ CE2 : 10h30 – 10h45 (cour séparée en 2 ou jardin derrière la classe)
- CM1/ CM2 : 10h30 – 10h45 (cour séparée en 2 ou jardin derrière la classe)
- CM2 : 10h45 – 11h00 (cour séparée en 2 ou jardin derrière la classe)

Horaires récréation après midi

Semaines du 12 au 19 mai

- CP : 14h35 -14h50 (cour séparée en 2)
- ULIS: 14h35 -14h50 (cour séparée en 2)
- CM2 du CM1/ CM2 : 14h50 – 15h05 (cour séparée en 2)
- CM2 : 14h50 – 15h05 (cour séparée en 2)

Semaines suivantes (à partir du 25 mai)

- CP : 14h35 -14h50 (cour séparée en 2)
- ULIS: 14h35 -14h50 (cour séparée en 2)
- CE1/ CE2 : 14h50 – 15h05 (cour séparée en 2)
- CM1/ CM2 : 14h50 – 15h05 (cour séparée en 2)
- CM2 : 15h05 –15h20

CM2 : 15h05 –15h20

Ce qui limitera le nombre d'élèves dans la cour en même temps et évitera le brassage des populations.

À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?

Malheureusement quasiment à rien. Votre enfant devra respecter les règles de distanciation physique dans la cour également. Il ne pourra donc s'approcher

de ses camarades à moins d'un mètre. Il ne pourra donc pas non plus jouer à des jeux sociaux (jeux collectifs de type chat, jeux de balle, billes...) ni à des jeux nécessitant des échanges de matériel (cartes à jouer, osselets, corde à sauter s'ils l'échangent...). S'il vient avec de quoi colorier ou lire, il ne pourra prêter ni ses feutres, ni son livre à un autre élève.

Comment mon enfant sortira-t-il le soir ?

L'école finira à 16h05 maximum pour tous.

Si votre enfant va au périscolaire, un personnel d'animation viendra le prendre en charge directement dans la classe, il faudra donc l'inscrire et le récupérer à 18h30 maximum.

Pour tous les enfants rentrant à la maison, afin de permettre la sortie des enfants en limitant la distanciation physique, nous sortirons de l'école en différé suivant la répartition ci-dessous :

Horaires sortie après midi (deux portails):

Semaines du 12 au 19 mai

- Grand portail côté rue de la croix Bazouille : CP : 16h00
- Entrée principale rue des écoles : ULIS 16h00 & CM2 : 16h05

Semaines suivantes (à partir du 25 mai)

- Grand portail côté rue de la croix Bazouille : CP : 16h00
- Grand portail côté rue de la croix Bazouille : CE1/ CE2 : 16h05
- Entrée principale rue des écoles : ULIS : 16h00
- Entrée principale rue des écoles : CM2 : 16h05
- Petite cour pour le car : tous les enfants du car : 16h00

Que fera mon enfant à l'école ?

Le premier travail de votre enfant à l'école sera de respecter le protocole sanitaire, ce qui demandera beaucoup de temps. Aucun nouvel apprentissage ne sera proposé, les enseignants proposeront de renforcer les compétences déjà développées, en français et mathématiques.

Aucune manipulation ne pourra être réalisée avec du matériel collectif (voir question Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?). Les corrections d'un travail écrit individuel ne pourront être réalisées facilement, car l'enseignant ne pourra toucher le matériel (donc le cahier) de l'enfant. Le travail avec correction immédiate sur ardoise sera favorisé.

Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?

Non, il ne sera pas possible de s'échanger du matériel.

S'il s'avérait nécessaire de passer du matériel de manipulation d'un enfant à l'autre, il faudra le désinfecter entre les deux. Il devra également avoir tout son matériel disponible car l'enseignant ne pourra pas lui prêter. Il devra avoir son propre matériel et sa propre boîte de mouchoirs (avec son nom inscrit dessus).

Mon enfant aura-t-il des séances d'EPS à l'école ?

Non, aucune activité que nous pourrions proposer ne permet de respecter les règles sanitaires mises en place, votre enfant ne pourra donc pas bénéficier d'un enseignement de l'EPS.

Que fera mon enfant si je décide qu'il reste à la maison ou quand il ne sera pas pris en charge à l'école ?

Dans la mesure de leur possibilité, les enseignants poursuivront la continuité pédagogique engagée depuis la fermeture des écoles. Cependant, il vous faut être conscients qu'ils seront également en classe, ils ne pourront donc pas toujours proposer ce qu'ils proposaient auparavant, par exemple, les visioconférences ne seront plus possibles. Le travail que nous vous ferons passer tentera de consolider les apprentissages déjà réalisés. L'école, au niveau des apprentissages, s'est arrêtée le 13 mars et reprendra, à ce niveau, réellement à la rentrée de septembre. La période actuelle sera prise en compte dans les futures programmations des enseignants.



Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?

Selon le protocole, votre enfant devra se laver les mains :

1. à son arrivée dans l'école ;
2. avant d'aller en récréation ;
3. avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
4. avant et après chaque repas ;
5. avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
6. après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
7. autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
8. le soir avant de rentrer chez soi et en rentrant chez soi.

Mon enfant pourra-t-il utiliser du gel hydroalcoolique ?

Oui, votre enfant pourra utiliser du gel hydroalcoolique et oui, vous pourrez lui fournir un flacon. L'utilisation de ce gel se fera sous surveillance d'un adulte. Cependant, l'utilisation du gel hydroalcoolique n'est pas conseillée aux enfants (surtout au CP) , il devra donc être utilisé uniquement lorsque le nettoyage des mains au savon n'est pas possible.

Les adultes porteront-ils un masque ?

Oui, tous les adultes de l'école porteront un masque en permanence (et parfois une visière), même s'ils peuvent réaliser une distanciation physique.

Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?

Oui, vous pourrez laisser votre enfant venir à l'école avec un masque mais les enseignants ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable si celui-ci l'enlève, le perd ou l'abîme. Ils ne pourront également pas l'aider à le mettre ou l'enlever car seul l'utilisateur d'un masque doit le toucher. Vous devrez vous-même, à la maison, lui apprendre les modalités spécifiques de mise en place d'un masque puisqu'il lui sera nécessaire de l'enlever au moment du repas.

À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus.

Les sols, tables et chaises seront nettoyés au moins une fois par jour, le soir après le départ des élèves.

Une désinfection plusieurs fois par jour sera réalisée sur les points fréquemment touchés :

- sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...

- points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, , télécommandes, claviers, écrans, souris, ...
- matériel utilisé, supports pédagogiques, ...
- Les poubelles seront vidées tous les jours.
- Les savons et essuie-mains seront réapprovisionnés aussi souvent que nécessaire.
- Les tables et les chaises seront nettoyées quotidiennement.

Comment les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage des locaux se fera de manière approfondie en deux étapes :

- un nettoyage à l'aide d'un détergent usuel,
- une désinfection à l'aide d'un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476.

Si le personnel communal utilise un produit combiné (nettoyant et désinfectant en même temps) conforme à la norme 14476, un seul passage sera possible.

À quelle fréquence les locaux seront-ils aérés ?

Les salles de classes seront aérées avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas quand les enfants auront quitté la classe et en fin de journée.

Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ?

Les parents soutiendront le travail des enseignants : en expliquant et en apprenant les gestes barrières et le respect des mesures de distanciation physique à vos enfants :

- en respectant les horaires de dépôt et reprise de vos enfants.
- en évitant tout attroupement aux entrées et sorties de l'école.
- en prenant la température de votre enfant tous les matins .
- en ne mettant pas votre enfant à l'école s'il ressent les moindres symptômes qui pourraient faire penser à une atteinte par le virus :

1. de la fièvre
2. une sensation de fatigue, une toux sèche
3. des courbatures et des douleurs, une congestion nasale
4. un écoulement nasal, des maux de gorge
5. des diarrhées
6. des éruptions cutanées

Comment dois-je habiller mon enfant ?

Les parents veilleront à habiller leur(s) enfant(s) avec une tenue simple et avec laquelle il est autonome. Pour les CP, ceux-ci devront être en capacité de faire leurs lacets sinon il faudra penser aux chaussures à scratch. Les portemanteaux ne seront peut-être plus utilisables pour éviter les contacts entre habits.

Si mon enfant est une personne à risque puis-je le mettre à l'école ?

Oui, votre enfant pourra être mis à l'école mais le personnel ne pourra être tenu pour responsable s'il devait tomber malade et que la maladie s'aggravait. Vous prenez cette décision en votre âme et conscience en connaissant les risques de rescolariser un enfant qui présente une contre-indication médicale. Votre enfant pourra porter un masque (voir question Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?) si vous le souhaitez mais également si le personnel, sur avis du Médecin scolaire, devait juger nécessaire cette disposition.

Que dois-je faire si mon enfant ou moi-même avons des symptômes ?

Si une personne semble tomber malade dans la cellule familiale, il vous faudra immédiatement informer l'école.

La procédure sera également : d'éviter les contacts, d'appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Et si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

D'autres personnes auront-elles accès à l'école ?

Toutes les interventions qui devaient avoir lieu (intervenants extérieurs (théâtre, arts, musique, vélo, civisme..., animateurs sportifs...) ont été supprimées pour limiter le brassage des populations.

De même, dans la mesure du possible, l'entrée de l'établissement ne sera plus possible aux parents sauf circonstances très exceptionnelles. Si les parents devaient avoir accès à l'établissement, cette entrée devrait, dans la mesure du possible, se faire après le départ des élèves et avant la désinfection des locaux.

Nous comptons sur le civisme de tous pour que cette petite rentrée se passe au mieux.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Alain DENIS, directeur de l'école du Pain Perdu